

Numéro	<b>CRCAC/ 2024-04-16/01</b>
Date d'affichage	23/07/2024
Date de mise en ligne	23/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris 1  
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 16 avril 2024 portant approbation du procès-verbal de la séance  
du 5 mars 2024**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5 et L. 712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal ci-après annexé de la séance de la commission de la recherche  
du conseil académique du 5 mars 2024.

<b>Délibération CRCAC/2024-04-16/01</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	1
Nombre de pour	28
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 4 juillet 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires  
juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours :** Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente  
délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa  
publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – 12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 – Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00

**Procès-verbal de la Commission de la recherche du Conseil académique  
en formation plénière  
5 mars 2024**

**Mme la Présidente Christine NEAU-LEDUC excusée**

**La séance fut présidée par Mme Violaine SEBILLOTTE et Mme Cécile FALIES**

**Étaient présent(e)s :**

M. Julien ALERINI, M. Hervé ASCENCIO, Mme Laurie BREBAN, Mme Marie-Aude BUISSON, Mme Marie-Xavière CATTO, Mme Cécile FALIES, Mme Adèle GAILLARD, M. Laurent JAFFRO, Mme Morgane LAOUENAN, Mme Sophie LHERMITTE-BLONDY, Mme Brigitte LION, Mme Marie-Caroline LUCE, M. Éric MARQUER, M. Pierre-Marie MOREL, Mme Fabienne PERALDI-LENEUF, Mme Zinaïda POLIMENOVA, Mme Maryline SADOWSKY, Mme Violaine SEBILLOTTE, Mme Nathalie SIGOT.

**Étaient absent(e)s :**

M. Philippe CLANCIER, M. Marco-Renzi DELL'OMODARME, M. Matthieu FEBVRE-ISSALY, M. Camille FRANCOIS, Mme Marie GAILLE, M. François HERAN, Mme Virginie KUOCH, Mme Marie MASMONTEIL, Mme Katrin MILLOCK, M. Joseph RYNKIEWICZ, Mme Sarah TREFEIL-BROWN, Mme Caroline VENTURA.

**Étaient représenté(e)s :**

M. Jean-Louis BRIQUET, M. François CHAUSSON, Mme Elisa CORTINHAS, M. Mouez FODHA, Mme Nicole MAGGI-GERMAIN, M. Thomas PERONNET, M. Philippe TOURON, Mme Célia ZOLYNSKI.

**Assistaient à la séance :**

M. Arnaud BOISSIERE, Mme Laura NATTIEZ, M. Pierre-Marie OLIVIÉ, M. Éric ZYLA.

*La séance est ouverte à 14 heures 10.*

*Le quorum est atteint.*

### **1. Informations de la Présidente**

*Sans objet.*

### **2. Approbation du procès-verbal de la commission de la recherche du 16 janvier 2024**

*Le procès-verbal de la commission de la recherche du 16 janvier 2024 est approuvé avec 4 abstentions et 22 voix favorables. Une personne ne prend pas part au vote.*

### **3. Sélection des projets de recherche financés au titre des fonds d'amorçage Una Europa**

Fabienne Peraldi-Leneuf rappelle que cet appel à projets est financé par l'ANR, et a lieu une à deux fois par an. Un seul dossier a été présenté, à savoir un projet intitulé IMPERATRIS (IMPact des ERuptions volcaniques sur le climAT et les RISques en Europe).

Ces dossiers sont évalués par la commission de la recherche comme à chaque fois, sur 50 points pour la qualité académique, la présentation du sujet, la clarté, le caractère novateur de l'approche et la dimension transnationale, et sur 30 points pour la capacité à répondre aux objectifs d'Una Europa, la capacité à obtenir éventuellement un financement externe, la contribution en matière de réponse aux thématiques Una Europa, la structuration du budget et la programmation du travail. L'objectif est la constitution de réseaux de recherche nouveaux sur des sujets innovants pour soutenir la participation de Paris I à l'alliance Una Europa.

Sur cette base, le projet IMPERATRIS part de l'idée que les éruptions volcaniques ont des impacts locaux habituellement examinés uniquement par des géographes. L'idée est d'étendre les études d'impact à l'échelle européenne, non seulement au niveau géographique, mais aussi pour les impacts relatifs à l'agriculture, au comportement animal, en termes de pollution, etc.

L'objectif est de mener une étude d'impact spatiotemporelle sur les éruptions majeures, en traitant également des données collectées sur des éruptions anciennes.

Plusieurs collègues de Paris 1 sont impliqués, ainsi que des partenaires d'Una Europa : universités d'Édimbourg, d'Helsinki, de Leiden. Interviennent aussi des partenaires extérieurs, comme Oslo, Cambridge et Exeter.

Le projet apparaît comme très sérieux, avec des livrables identifiés : workshops, présentations, publications, inventaire des sources documentaires, projet ERC synergie, article scientifique coécrit et bases de données sur les éruptions majeures. Le projet ne soulève aucun problème en termes de qualité scientifique ou de conformité aux critères. Un point mérite d'être soulevé : il est annoncé un projet ANR, mais il n'est pas précisé si le projet est déposé ou en voie de l'être, avec des fonds annoncés à 250 000 euros.

Cécile Falies note que d'après le dossier, un préprojet a été présenté en septembre 2023. Il n'est pas précisé si le projet est passé en phase deux. Il s'agit d'un appel à projets Humanities

in the European Research Area (HERA). Concernant Una Europa, le financement demandé pour ce projet est de 6 900 euros.

Il faut préciser que le porteur a déjà obtenu une ANR sur une étude comparable en Indonésie.

Fabienne Peraldi-Leneuf ajoute que le financement maximal dans le cadre d'Una Europa est de 7 000 euros par projet.

Brigitte Lion demande combien de projets pouvaient être financés par Una Europa.

Fabienne Peraldi-Leneuf répond que l'idée était de financer un projet par thématique (les thématiques étant au nombre de cinq). Il est proposé ici une attribution à hauteur de la demande.

Éric Marquer remarque que l'enveloppe budgétaire pour l'appel à projets est de 40 000 euros, alors que le total de cinq enveloppes de 7 000 euros ne représenterait que 35 000 euros.

Fabienne Peraldi-Leneuf explique que ce financement est attribué par le ministère pour le soutien d'Una Europa. Le reliquat reste dans le budget ANR lié à Una Europa. Le financement ANR repose sur un contrat dans lequel sont identifiés tous les projets pouvant être financés, avec une structuration très claire. Les financements sont redéployés en fonction des besoins et de la stratégie de l'établissement dans le cadre de l'alliance. Le montant de 40 k€ visait sans doute à conserver une marge de manœuvre, dans le cas où deux projets relevant d'une même thématique vaudraient la peine d'être financés. Par ailleurs, il y a peu de projets présentés à cet appel à projets chaque année.

*La sélection du projet de recherche IMPERATRIS pour financement au titre des fonds d'amorçage Una Europa est approuvée à l'unanimité.*

#### **4. Sélection des projets de recherche financés au titre de l'appel à projets Sorb'Rising**

*Les membres impliqués dans les projets de recherche candidats quittent la salle durant l'examen de ce point.*

Laura Nattiez présente ce point. Pour mémoire, Sorb'Rising entend soutenir le développement de projets de recherche transdisciplinaires au sein de l'établissement, notamment dans le cadre d'appels à projets, avec plusieurs niveaux de financement permettant d'accompagner les projets en fonction de leur degré de mise en place et de développement.

Il s'agit ici du troisième appel à projets Sorb'Rising, qui s'est ouvert début octobre et a été clos fin novembre, et qui comportait deux niveaux de financement :

– Niveau 1 : 10 000 euros maximum par projet, afin de financer des activités de recherche (collecte et traitement de données, mobilités, organisation d'événements scientifiques ou à destination du grand public) ;

– Niveau 2 : 120 000 euros maximum pour chacun des projets, pour financer le recrutement d'une ou plusieurs personnes (doctorants, contrats postdoctoraux d'un ou deux ans,

recrutement de personnel BIATSS), financement d'une enveloppe de 20 000 euros pour les activités de recherche.

Pour ce qui est du premier niveau, 7 dossiers étaient éligibles, avec une enveloppe globale de 70 000 euros couvrant la totalité des financements demandés, qui représentent 69 000 euros. Pour le premier niveau, les objectifs principaux sont d'apporter des éléments de réponse aux grands défis sociétaux, de renforcer ou de créer de nouveaux partenariats. Le premier critère d'éligibilité au premier niveau est la dimension transdisciplinaire. Le porteur du projet doit être enseignant-chercheur de Paris 1 ou chercheur au sein des organismes nationaux de recherche de tutelle des UMR de Paris 1. Enfin, sont considérés comme prioritaires des projets justifiant d'un fort impact sociétal et d'une portée européenne ou internationale. Les dossiers sont évalués par deux évaluateurs internes ou externes. Les notes sont attribuées en fonction de trois critères : qualité du projet, impact du projet et mise en œuvre. Pour accompagner les évaluateurs, les thématiques ont été déclinées avec un certain nombre de critères pour les aider.

Trois dossiers sur sept présentent une note supérieure à 85 points. Certains dossiers présentent des avis divergents entre les deux évaluateurs.

Cécile Faliès propose de ne parcourir en détail que les dossiers présentant des avis divergents ou une note de moins de 80 points.

Le projet Isotok a reçu un premier avis favorable et deuxième avis très favorable. Il porte sur le petit âge glaciaire, à l'endroit du détroit de Béring chez les ancêtres des Inuits. Il est proposé de travailler sur les bois flottés captés par les glaces, ce qui les rend tout à fait propices à des datations dendrochronologiques et dendroclimatiques, afin de renforcer la construction récente de deux projets déjà mis en place et d'évaluer l'évolution du climat dans des régions froides. Ce projet fait appel à la fois à des collègues archéologues et géographes. Les enjeux sociétaux sont importants, puisque ces régions sont encore habitées. Le projet permettrait de connaître les évolutions à long terme de ces environnements, en concertation avec les populations autochtones. Le financement porte surtout sur les analyses géochimiques de la composition de ces bois flottés. Le devis est clairement établi.

Le deuxième projet, Jeux sérieux pour l'enseignement supérieur en SHS, se situe dans un contexte de demande accrue de politique d'accompagnement à l'échelle de l'enseignement supérieur. Les porteurs de projet proposent un protocole déjà mis en place dans l'enseignement secondaire, avec des jeux sérieux utilisés comme outils innovants permettant de transformer l'apprentissage, et comme sujets de recherche. Le projet s'insère dans le défi 8 axe 4 (innovation pédagogique) du plan d'action 2016 de l'ANR. Les activités à financer seraient de concevoir l'enquête auprès des étudiants, de la diffuser et d'analyser les résultats. Le financement permettrait également la participation à une conférence intitulée Jeux et Enjeux 2024, qui permet de rassembler des spécialistes de ces questions chaque année. L'interdisciplinarité ici se situe autour de la géographie, de l'urbanisme, des sciences de l'environnement, de l'histoire et des méthodes participatives. Quatre laboratoires y participeraient pour Paris 1.

Le troisième projet, ConCoRD SHS, entend s'intéresser aux conditions et contraintes de réalisation des doctorats en SHS : dispositions des doctorants et doctorantes, origines sociales, trajectoires, conditions pratiques de travail. Plusieurs efforts collectifs ont déjà été menés en ce sens, mais l'idée serait d'associer ici sociologie du travail, sociologie des professions, politiques publiques, sociologie économique, sciences politiques, histoire politique et sociologie des sciences, pour renouveler cette approche. Le défi sociétal correspondant est le défi 8 axe 3, sur les mutations du travail et de l'emploi au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le quatrième projet, QuantiFIRE, est un projet d'évaluation des résultats en matière d'éducation dans les pays de l'OCDE, qui sont globalement en baisse selon le rapport PISA, tout en constatant une montée de la pratique des écrans. L'idée est de confronter ces deux réalités par l'analyse de bases de données, d'expériences de laboratoire, ainsi que la rémunération d'un stagiaire pendant quatre mois pour travailler sur ces bases de données. Les disciplines sont principalement les sciences économiques, mais l'observatoire de l'intelligence artificielle peut également contribuer, ainsi que des travaux en psychologie.

Le cinquième projet, CHESS, (Colonization History of Economic and Social Sciences) consiste à amorcer un projet de recherche autour de l'histoire de la pensée économique de la colonisation et à participer à un colloque à l'université du développement à Santiago du Chili au mois de juin. L'enjeu sociétal est de contribuer au débat scientifique et public sur les enjeux économiques de la colonisation, et d'alimenter la réflexion sur les incidences sociétales. Des contacts ont été pris avec l'ARCOM Antilles Guyane, et le Musée national de l'histoire de l'immigration. Ce projet mobilise économie, histoire, sciences politiques et langues.

Le projet GreenBOOK porte sur la mise au point d'un cuir de synthèse écoresponsable pour la restauration des ouvrages anciens, face aux défis environnementaux posés par la filière cuir. Le projet explore des alternatives durables répondant aux exigences de la conservation/restauration. Les enjeux sociétaux sont nombreux dans un contexte de transition. Les disciplines représentées sont l'histoire de l'art, les sciences de l'environnement, la chimie des polymères, l'ingénierie textile, l'ingénierie biomédicale. Les activités à financer sont des déplacements internationaux pour la mise au point des matériaux dans un laboratoire spécifique à Columbia University, où des précédents ont déjà été mis en place, et des prestations de laboratoire pour réaliser des expériences sur les matériaux.

Enfin, le dernier projet porte sur les films amateurs en Europe de 1945 à 1989, qui ont échappé pendant longtemps aux archives plus institutionnelles, avec un travail sur la mémoire centre européenne, en Pologne particulièrement. Histoire de l'art, histoire et droit seront articulés dans ce projet.

Fabienne Peraldi-Leneuf demande si dans ce dernier projet, l'année 1989 est en lien avec la chute du Mur de Berlin.

Cécile Falies répond par l'affirmative. Il y a aussi un aspect technique dans la collecte, avec l'apparition de la VHS dans les années 90. Par rapport à l'objet film, il était important de fixer une limite chronologique de ce point de vue.

Brigitte Lion remarque que dans certains cas les deux évaluateurs sont de Paris 1, dans d'autres sont tous deux extérieurs ou encore les deux à la fois, ce qui peut amener des différences d'évaluation.

Laura Nattiez explique que la recherche d'évaluateurs volontaires est parfois ardue. L'objectif est d'être au plus proche de la thématique. Dans la mesure du possible, le but est de faire appel à des collègues extérieurs, mais ce n'est pas toujours faisable. La priorité est d'avoir des spécialistes des questions abordées.

Brigitte Lion demande comment les évaluateurs sont choisis du point de vue de leur discipline, étant donné qu'il s'agit de projets pluridisciplinaires.

Violaine Sebillotte explique que très souvent, les porteurs de projet approchent leur question à partir de leur propre discipline. Le pluridisciplinaire vient de l'équipe qu'ils constituent pour enrichir l'analyse. Généralement, il est donc assez simple d'identifier à quelle discipline correspond le cœur du projet, et donc, de choisir un évaluateur en conséquence.

Laura Nattiez précise qu'elle essaie de trouver deux évaluateurs de disciplines différentes impliquées dans le projet, dans la mesure du possible. Elle souligne par ailleurs que les notes minimales obtenues par les dossiers dans le cadre de ce troisième appel à projets sont bien plus élevées que lors des deux appels précédents.

Maryline Sadowsky relève deux éléments délicats. À la lecture des expertises favorables, voire très favorables, on trouve malgré tout des réserves exprimées, par exemple sur la méthodologie, et à l'inverse, des avis réservés se basent uniquement sur un manque de précision. Ces variations ne facilitent pas l'expression d'un avis.

Par ailleurs, dans le dernier projet, les évaluateurs ont émis un avis favorable, alors qu'il s'agit d'un projet transdisciplinaire impliquant l'histoire, sans historien dans le projet.

Laura Nattiez confirme la difficulté d'expertiser les projets, dont font part les experts eux-mêmes. On constate une approche de la notation variable d'un évaluateur à l'autre. De plus, le niveau 1 correspond à des projets dans une phase exploratoire. Les porteurs de projet ont aussi la possibilité d'adapter leurs projets en fonction des retours d'évaluation.

Cécile Faliès indique qu'il est également possible de transmettre aux porteurs de projet des recommandations émises par la Commission de la recherche.

Maryline Sadowsky recommande l'implication d'un historien dans le dernier projet, dédié aux films amateurs. Elle demande s'il est possible de conditionner l'aide attribuée.

Violaine Sebillotte explique que la commission a un rôle de recommandation, mais ne peut pas conditionner l'aide à l'application d'une préconisation, n'ayant pas les moyens d'en

vérifier la mise en œuvre. Il faut rappeler aussi qu'il s'agit d'une phase de mise en place. Jamais un projet transdisciplinaire ne va remplir toutes les « cases » dans cette première phase et impliquer toutes les disciplines que le projet mériterait.

Pour Laurent Jaffro, le rôle de la commission n'est pas de refaire l'évaluation et il convient de faire confiance aux évaluateurs. Il regrette en revanche qu'un nombre significatif de projets ne soient pas réellement pluridisciplinaires, même s'ils peuvent l'être en intention.

Violaine Sebillotte fait valoir que la question est de définir quel signal la commission souhaite donner en la matière. Il pourrait s'agir de se montrer très strict vis-à-vis du caractère pluridisciplinaire des projets, ou d'encourager les réponses à cet appel à projets. La commission peut de plus transmettre des recommandations sur le caractère pluridisciplinaire (et expliquer qu'en l'état, tel ou tel projet ne serait pas recevable en niveau 2).

Laurent Jaffro remarque que l'un des financements demandés doit servir à la participation à un congrès de la principale discipline concernée, ce qui est un peu particulier pour un projet pluridisciplinaire.

Éric Marquer partage l'idée qu'il convient de faire confiance à l'expertise des évaluateurs, mais estime que dans des cas comme celui venant d'être cité, il serait utile d'examiner le projet plus en détail pour en avoir une meilleure compréhension.

Brigitte Lion remarque que le projet sur le cuir de synthèse est très bien noté, alors que les deux évaluateurs ont relevé la contradiction d'un projet écoresponsable, dont une partie importante consiste à envoyer quatre personnes à New York. Il y a donc en effet des discordances entre avis et notations, et dans les évaluations d'un projet à l'autre. De même, un projet avec un avis défavorable et un avis favorable est mieux noté qu'un projet avec deux avis favorables.

Cécile Faliès note qu'a priori, pour ce projet précis, ce sont les compétences et le matériel spécifiques disponibles à Columbia University qui nécessitent un déplacement.

Dans le cas du projet CHESS, les deux rapports mentionnent effectivement le fait que l'origine disciplinaire est foncièrement économique et qu'une partie des financements concernent le déplacement pour un congrès d'une société savante (History of economic science).

Laura Nattiez explique que cette demande de financement comporte deux volets bien distincts : le financement du déplacement à ce colloque d'une part, et le financement d'un stagiaire qui exploiterait un fonds d'archive.

Éric Marquer remarque que selon l'évaluation, la nature interdisciplinaire du projet n'est pas suffisamment problématisée ni suffisamment explicitée. Néanmoins, dans sa nature même, il s'agit d'un projet extrêmement interdisciplinaire. Éric Marquer ne voit pas d'argument qui interdirait le financement de ce projet.

Brigitte Lion note que sur le fond du projet CHESS, l'un des deux évaluateurs est réservé, et l'autre assez favorable.

Laura Nattiez précise qu'il est possible de ne financer qu'une partie d'un projet.

Violaine Sebillotte remarque qu'une condition pourrait être émise au sujet du congrès, à savoir que le financement serait sous condition de l'acceptation de la communication. Si cette dernière n'est pas acceptée, il n'y a pas lieu de financer un séjour au Chili.

Laurent Jaffro maintient que sur le principe, il lui semble paradoxal qu'un financement Sorb'Rising soit employé pour financer le déplacement à un congrès de la discipline. Cela étant, le projet comporte d'autres éléments, comme l'atelier. Laurent Jaffro serait favorable à une diminution du financement correspondant à la partie du budget affectée au déplacement au Chili.

Cécile Faliès note que ces frais pourraient être éventuellement pris sur le budget du laboratoire, puisqu'il s'agit de la même discipline.

Laurent Jaffro partage ce point de vue et note que plus généralement, il convient d'observer une certaine sobriété dans les déplacements. La simple participation à un colloque n'est peut-être pas une priorité.

Hervé Ascensio se dit un peu sceptique vis-à-vis d'une telle restriction. Dans sa discipline, c'est dans les sociétés savantes que se fait la meilleure recherche collective, avec une dimension internationale dans laquelle Paris 1 n'est pas suffisamment présente.

Laurent Jaffro est d'accord sur ce point, mais explique que sa remarque s'inscrit dans le contexte spécifique de Sorb'Rising.

Éric Marquer note que si un principe général de restriction de ce type est adopté, il faudra l'appliquer à tous les projets, par mesure d'équité. Il faut aussi éviter de se substituer à l'évaluation des experts.

Violaine Sébillotte accorde que les différents projets ne sont pas très pluridisciplinaires. L'argument du congrès disciplinaire, même si elle est sensible, lui paraît cependant difficile à mobiliser contre le financement du projet CHESS, car des objections de même nature pourraient être portées à d'autres projets au titre d'éléments comparables. Dans la perspective d'inciter au dépôt de nouveaux projets, étant donné que l'ensemble des besoins peuvent être couverts et au vu des évaluations qui sont tout de même très bonnes, elle serait favorable à une validation des financements de l'ensemble des projets, avec simplement la réserve d'un conditionnement du financement du congrès au Chili à l'accord des organisateurs du congrès sur le papier soumis.

Éric Marquer est d'accord avec cette proposition.

Pierre-Marie Morel y est également favorable. Aucun des projets présentés n'est indigne d'être soutenu et tous les collègues concernés s'y sont beaucoup investis.

Brigitte Lion en est également d'accord, étant donné qu'aucun projet n'a reçu deux avis défavorables.

*Les financements demandés pour l'ensemble des projets au titre du niveau 1 de Sorb'Rising sont approuvés à l'unanimité.*

Laurent Jaffro remarque que pour le niveau 2, les montants de 100 000 euros en masse salariale et 20 000 euros de fonctionnement ne correspondent pas aux nouvelles normes applicables aux contrats doctoraux et aux postdoctorats, puisque le ministère a prévu une augmentation année après année de ces salaires.

Laura Nattiez note ce point. Elle indique qu'un seul dossier est éligible au niveau 2 de financement. Le montant de l'enveloppe disponible pour ce niveau était de 240 000 euros. Ce plafond n'est pas atteint, le montant total demandé étant de 120 000 euros, soit le montant maximal par projet.

Concernant les critères d'éligibilité, outre des critères identiques au niveau 1, les projets sollicitant le niveau 2 doivent s'inscrire dans la continuité d'un projet de recherche déjà développé, inclure au moins un membre international concrètement impliqué dans le projet. Enfin, le projet doit faire preuve de sa capacité à se déployer encore davantage à l'issue du financement Sorb'Rising. Les projets de niveau 2 peuvent avoir bénéficié d'un financement de niveau 1, mais ce n'est pas obligatoire. Là encore, deux évaluateurs sont désignés pour noter chacun des projets, en fonction de grandes thématiques, comme pour le niveau 1, mais auxquelles s'ajoute la qualité des procédures de recrutement.

Pour l'unique dossier éligible, deux experts ont été sollicités, puis un troisième, les évaluations des deux premiers étant discordantes. Au final, le projet a reçu un avis défavorable, un avis favorable et un avis réservé.

Cécile Faliès indique que ce projet existe déjà. Il dispose d'un site internet, Violences sexuelles et enfance en guerre (VSEG). Ce projet est né du constat du manque d'effectivité du droit face au phénomène massif des violences sexuelles commises contre les enfants en temps de conflits armés, qu'il s'agisse des civils, ou de la question des enfants-soldats. Ce projet vise par une approche interdisciplinaire (droit, psychologie, philosophie, histoire) à combler les lacunes juridiques au niveau des normes primaires et secondaires du droit international pour la mise en œuvre d'une véritable responsabilité, individuelle ou étatique, des acteurs et sujets impliqués dans ce type d'acte. Il vise aussi à diffuser des outils utiles à une meilleure appréhension des enjeux multiples associés, sous la forme de livrets, de notes juridiques, d'ouvrages collectifs et de sites internet.

Les enjeux sociétaux de la thématique abordée sont assez évidents. Les activités à financer concernent principalement le recrutement d'un ingénieur de recherche à temps plein sur 23 mois, afin de renforcer l'équipe existante, ainsi qu'un colloque international prévu à Angers en juin 2024 (ce colloque serait cofinancé).

Maryline Sadowsky remarque que la critique principale de l'évaluation est que le financement concerne principalement un colloque.

Laurent Jaffro demande des précisions : le colloque est prévu en juin 2024, alors que le financement demandé pour l'emploi d'un ingénieur de recherche correspond à 23 mois.

Cécile Faliès explique que l'objectif est la valorisation des travaux issus du colloque et la publication sous d'autres formes.

Violaine Sebillotte précise que le projet ANR est porté à Angers, et qu'une partie importante du colloque est déjà financée.

Laurent Jaffro remarque que le grade d'ingénieur de recherche est difficilement accessible, et demande pourquoi il n'est pas plutôt prévu de faire appel à un post-doctorant, à qui l'on peut confier des tâches pour le collectif, tout en lui demander d'avancer sa propre production. Cela donnera au projet une autre dimension.

Laura Nattiez explique que la porteuse de projet hésitait sur ce point. Pour sa part, Laura Nattiez est favorable à un ingénieur de recherche sur ce cas précis, le post-doctorant venant avec son projet de recherche sur la thématique traitée, de manière prioritaire. L'ingénieur de recherche travaille sur une recherche portée dans le cadre de ce projet et a des missions de valorisation bien plus importantes.

Laurent Jaffro note qu'il serait souhaitable que les projets Sorb'Rising donnent lieu à des publications remarquables, et c'est en cela que les post-doctorants peuvent aider.

Violaine Sebillotte rappelle que la mission principale de l'ingénieur de recherche est l'appui, ce qui peut aider le porteur de projet à aboutir à une publication importante.

Pour Éric Marquer, il est curieux de faire appel à un ingénieur de recherche pour appuyer une recherche après son terme.

Cécile Faliès relève que cet échange rejoint une précédente discussion en commission sur les définitions des métiers de la recherche, qui peuvent varier selon les disciplines et les laboratoires. Il serait souhaitable de disposer d'un observatoire des métiers de la recherche, par statut et par fonction.

Éric Marquer constate que l'on va ici verser un financement pour qu'une personne puisse rechercher d'autres financements.

Laurent Jaffro partage ce point de vue : l'accompagnement à la recherche de financement est normalement le rôle de la D2P. Cela étant, il s'agit d'un très beau sujet de recherche.

Hervé Ascensio estime que pour 120 000 euros, il serait souhaitable d'avoir un avis favorable de tous les évaluateurs.

Pour Laurent Jaffro, au vu du nombre de jeunes docteurs ayant besoin de postes intermédiaires, le fait de ne pas demander de post-doctorant est choquant.

Violaine Sebillotte note que dans les faits, ce sont souvent des docteurs qui candidatent à des profils d'ingénieur de recherche.

Laura Nattiez précise qu'il y a bien toute une dimension dédiée à la recherche.

Nathalie Sigot rejoint la remarque exprimée au sujet des postdoctorats, qui sont très peu nombreux.

Laurent Jaffro demande s'il est possible de laisser le choix de la nature du poste (postdoctorat ou ingénieur de recherche) en fonction des candidatures reçues.

Laura Nattiez répond par l'affirmative. Elle n'y voit pas d'obstacle dans le processus de recrutement, mais il faudrait vérifier ce point avec les ressources humaines.

Violaine Sebillotte reprend les commentaires de trois évaluateurs et constate que les remarques négatives reposent parfois sur une compréhension différente du projet. Par exemple, l'avis défavorable est étayé par un questionnement de la pertinence du financement alors qu'il y a déjà eu un soutien de l'ANR et qu'un colloque est déjà prévu, ce qui aboutirait à un soutien disproportionné. Or, le niveau 2 vise à financer des projets déjà structurés ayant besoin d'une étape supplémentaire pour se lancer dans une autre dimension. Dans le deuxième avis, il est considéré que le projet est bon, avec une réserve au sujet de l'ouverture des collaborations scientifiques et du comité de recrutement. Enfin, dans le dernier avis, le projet est reconnu comme de qualité, avec une interrogation portant sur sa participation au rayonnement international de l'université, étant dilué dans des actions portées par d'autres institutions (université d'Angers). Sur ce dernier point, il s'agit bien de réseaux de recherche et il ne semble pas que cela nuise à Paris 1, mais cet élément mérite discussion. Il est également question dans ce troisième avis du poste d'ingénieur de recherche, déjà discuté plus haut, et du fait que les aspects les plus en lien avec les objectifs de Sorb'Rising (formation des étudiants, diffusion des résultats de la recherche) sont trop peu développés et insuffisants. Cet argument n'est pas recevable, puisqu'il n'est pas demandé aux projets déposés de répondre aux objectifs généraux de Sorb'Rising. L'avis réservé ne semble que partiellement étayé.

En l'état de la dynamique interne, il semblerait plus utile de favoriser cet unique projet plutôt que de commencer à conditionner un investissement au retour attendu pour Paris 1.

Éric Marquer est d'accord sur le principe, mais propose que pour une telle somme, la commission émette des recommandations très claires et très fermes.

Laura Nattiez remarque que les trois experts mentionnent la qualité du projet et de recherches menées, y compris l'évaluateur ayant émis un avis défavorable, qui a noté la qualité du projet à 30 points sur 30.

Pierre-Marie Morel demande s'il est possible de trouver un moyen pour augmenter la synergie entre le projet et les activités à Paris 1. L'essentiel du financement porte sur un ingénieur de recherches et le projet est scientifiquement intéressant. Il s'agit de la question du retour sur investissement.

Violaine Sebillotte note que pour ce qui est du retour sur investissement, la responsabilité des discussions avec le CNRS ne relève pas du porteur de projet (l'un des avis estimant que ce projet va bénéficier au CNRS, au détriment de Paris 1). Sur la question de l'impact pour Paris 1, il serait intéressant de mettre en place une ou deux journées d'étude sur le retour scientifique des projets portés, sur différentes thématiques.

Hervé Ascensio remarque que Paris 1 sera bien mis en avant dans le cadre d'un travail en partie réalisé ailleurs, ce qui est plutôt positif. Pour l'avenir, il serait bien que ce type de projet ne repose pas sur une seule personne rattachée à Paris 1, et que l'on développe davantage les coopérations en interne.

Marie-Xavière Catto précise que plusieurs personnes de Paris 1 ont travaillé à ce projet.

Cécile Faliès conclut que les différentes recommandations de la commission pourront là encore être communiquées au porteur de projet.

*La demande de financement de niveau deux est approuvée à la majorité, avec 24 voix favorables et 2 abstentions. Une personne ne prend pas part au vote.*

##### **5. Avis relatif au changement de direction de l'institut des mondes africains (IMAF — CNRS UMR 8171 — IRD UMR 243)**

Violaine Sebillotte note que le compte rendu du conseil de laboratoire du 13 juillet 2023 fait état d'un vote à l'unanimité pour l'équipe de direction suivante :

- Mme Violaine Tisseau, chargée de recherche au CNRS ;
- Mme Anne Doquet, chargée de recherche à l'IRD ;
- Mme Aïssatou Mbodj-Pouye, chargée de recherche au CNRS ;
- M. Henri Médard, professeur à Aix-Marseille.

Il n'y a donc pas de représentant de Paris 1. Il y avait une candidature d'une personne de Paris 1 pour la direction adjointe, mais le CNRS a souhaité éviter que la direction ne soit pléthorique.

*Le changement de direction de l'institut des mondes africains (IMAF — CNRS UMR 8171 — IRD UMR 243) est approuvé à l'unanimité.*

##### **6. Avis relatif au changement de direction du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG — CNRS UMR 8586 — IRD UMR 215)**

Cécile Faliès explique qu'il s'agit d'un renouvellement de l'équipe de direction. Les trois candidats ont déjà été élus par le conseil de laboratoire le 14 octobre 2022 :

- Mme Christine Raimond, chargée de recherche au CNRS, en tant que directrice ;

- Mme Raphaëlle Chevrillon-Guibert, chargée de recherche en sciences politiques à l'IRD, en tant que directrice-adjointe ;
- M. Pierre Gautreau, professeur à Paris 1, en tant que directeur-adjoint.

*Le changement de direction du pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG — CNRS UMR 8586 — IRD UMR 215) est approuvé à l'unanimité.*

## **7. Avis relatif au renouvellement d'inscription en doctorat à l'école doctorale de droit de la Sorbonne (EDDS - ED 565)**

Violaine Sebillotte explique qu'il s'agit d'un cas assez rare d'étudiant n'ayant pas obtenu l'accord du directeur de thèse ni du comité de suivi individuel pour poursuivre sa thèse. L'école doctorale a donc refusé la réinscription. Dans un tel cas, le décret prévoit que le candidat débouté puisse demander un deuxième avis à la commission de la recherche.

Pierre Bonin présente le dossier. L'année précédente déjà, Mme [REDACTED], en sixième année de thèse et sollicitant une septième inscription, avait bénéficié de mansuétude malgré un avis défavorable à sa réinscription émis par le comité de suivi de thèse, dans la mesure où Mme [REDACTED] n'avait apporté aucune pièce pour justifier cette réinscription. Après lecture de pages écrites par la candidate, son directeur de thèse avait proposé qu'on autorise sa réinscription, ce qui a été fait à la condition d'un engagement très solennel à ce qu'elle termine sa thèse au cours de l'année. Les pages envoyées n'ayant pas été corrigées depuis et l'avancement de la thèse n'ayant pas été constaté, le directeur de thèse n'a pas souhaité donner un avis favorable à la réinscription, pour cette année 2024. Le comité de thèse, ne constatant lui non plus aucune évolution du dossier, a également donné un avis défavorable.

Dans son argumentaire, Mme [REDACTED] explique que son époux est décédé du Covid en 2020, qu'elle s'occupe de sa mère âgée de 85 ans, et qu'elle est avocate au barreau de Tunis. Elle indique être très avancée dans la rédaction de sa thèse, expliquant qu'il ne lui reste que la deuxième partie à réécrire, et la révision de quelques chapitres de la première partie. Les plans juridiques étant d'ordinaire en deux parties, si aucune des deux parties n'est finalisée, la situation paraît assez problématique.

Pierre Bonin conclut qu'il n'est pas favorable à une autorisation de réinscription pour la huitième fois.

Nathalie Sigot demande si cette étudiante est passée devant un comité de suivi pour l'inscription en septième année.

Pierre Bonin confirme ce point. Ce comité de suivi a rendu un avis défavorable, sous réserve de l'avis du directeur de thèse, que ce dernier n'avait pas donné parce qu'attendant des pages. Les pages sont arrivées et il a donné un avis favorable au vu de cet envoi, sans les avoir lues, et c'est a posteriori, qu'il a constaté que ces pages n'étaient pas satisfaisantes.

Laurent Jaffro comprend tout à fait la décision, mais note que sur la forme, l'arrêté distingue deux cas, les réinscriptions dans la durée normale de la thèse, et les réinscriptions dérogatoires. La procédure a des spécificités pour chacune de ces situations. Pour la situation

de cette personne, il doit y avoir un avis du directeur de l'école doctorale, un avis du comité de suivi et une proposition du directeur de thèse.

Pierre Bonin précise que le directeur de thèse a émis un avis avant que ne siège le comité de suivi. Le comité de suivi a siégé et on a demandé au directeur de thèse s'il confirmait son avis après l'avis négatif du comité de suivi, puis Pierre Bonin a lui-même demandé confirmation par téléphone la veille au directeur de thèse.

Laurent Jaffro conclut que selon sa compréhension de l'arrêté, si le directeur de thèse ne propose pas la réinscription, celle-ci serait dans tous les cas impossible.

Marie-Aude Buisson note qu'il manque des éléments pour étayer les difficultés dont fait état Mme [REDACTED]. Or, selon elle, les motifs invoqués par la doctorante ne sont pas des moindres, entre le décès de son époux et la nécessité de s'occuper de sa mère très âgée.

Pierre Bonin répond qu'a priori, il lui a été demandé de fournir des éléments, en particulier montrant l'avancement de sa thèse, ce à quoi Mme [REDACTED] n'a pas répondu à sa connaissance.

Nathalie Sigot ne voit pas comment la commission pourrait se prononcer sur le fond. Il est simplement possible de constater que toutes les étapes administratives prévues ont bien été suivies.

Violaine Sebillotte remarque que l'avis de la commission est essentiel pour trancher en cas de divergence entre le conseil scientifique de l'école doctorale et le directeur de thèse. En l'occurrence, en présence d'un accord (négatif) entre le conseil scientifique de l'école doctorale et du directeur de thèse, il semble difficile pour la commission d'émettre un avis favorable à réinscription.

Pierre-Marie Olivie précise qu'il a été demandé à la doctorante si elle avait un directeur de thèse de substitution dans le cas d'un avis favorable de la commission, ce à quoi elle a répondu par la négative.

*La commission émet un avis défavorable à la majorité au renouvellement d'inscription en doctorat à l'école doctorale de droit de la Sorbonne pour le dossier présenté, avec 22 voix favorables et deux abstentions. Trois personnes ne prennent pas part au vote.*

## **8. Avis relatif à une affectation pluriannuelle d'une part du préciput dédiée à la valorisation scientifique**

Violaine Sebillotte explique qu'il est proposé de réitérer l'affectation annuelle de 100 000 euros du budget de la recherche, et notamment du préciput, à des fins de valorisation scientifique, pour une période pluriannuelle de trois ans.

50 000 euros ont été affectés chaque année sur un poste de chargé de communication scientifique depuis 2022, ce qui a permis d'aboutir à un site de recherche de qualité, et à l'animation de communications scientifiques dans les unités de recherche. En janvier 2024 a

été votée sur le préciput deux soutiens à des projets de laboratoires, pour 40 000 euros, à partir des remontées de besoin formalisées dans Dialog. Le poste destiné à soutenir l'édition scientifique et la valorisation des archives de l'UR ACTE et de l'ED APESA a été positionné à la DIREVAL pour que le poste soit mutualisable et réponde à des projets d'autres unités de recherche lorsque le projet qui a suscité la demande sera achevé. Les besoins remontés montrent qu'il existe une demande pour ce type de missions. Pour y répondre, plus facilement, il serait préférable d'annoncer aux candidats que l'embauche porte sur une période de trois ans et non d'un an. Il s'agirait donc d'approuver une affectation pluriannuelle sur trois ans de la même somme, de 100 000 euros. Cette affectation ne se fait pas au détriment des dotations. L'enveloppe de 100 000 euros comprend les postes de soutien à la valorisation, DeepL Pro et d'autres opérations à venir. De plus, cette somme n'utilisera pas tout le préciput, ce qui permettrait de conserver une capacité de réponse à d'autres besoins si nécessaire.

Zinaïda Polimenova demande des précisions sur l'affectation de l'enveloppe de 100 000 euros.

Violaine Sebillotte explique qu'à l'heure actuelle, 50 000 euros sont affectés pour le paiement du salaire d'un ingénieur de recherche (communication scientifique), entre 35 et 40 k€ pour un poste de chargé de communication digitale en renfort des projets de laboratoire, et 10k€ environ pour DeepL Pro. Durant les années précédentes, un soutien avait aussi été apporté à des projets concernant des bibliothèques. De nombreux projets pourraient entrer dans ce soutien. La proposition faite ici permet de disposer d'un socle minimal, afin d'être plus serein au moment de recruter.

Arnaud Boissière précise qu'en dépenses effectives sur le périmètre valorisation scientifique, le budget sera en réalité de 200 000 euros cette année. Et qu'il s'agit de sanctuariser le fait qu'au moins 100 000 euros seraient ainsi « pré-fléchés », sans impact sur le reste des dépenses. Cet engagement permet notamment d'être plus attractif lors des renouvellements de poste.

Laurent Jaffro est d'accord avec l'action, mais pas les modalités prévues. Dans la délibération, il est indiqué une affectation annuelle de 100 000 euros « a minima ». Il n'est pas possible d'approuver d'une affectation a minima, et il n'est pas possible de procéder annuellement pour une dotation pluriannuelle, puisque la décision d'affectation de 100 000 euros pourrait être remise en question par la commission l'année suivante. Une solution possible serait de voter l'affectation de 300 000 euros sur trois ans. Il serait ainsi possible d'ouvrir 100 000 euros la première année, et de reporter le reliquat le cas échéant.

Arnaud Boissière répond qu'il n'y a pas 300 000 euros disponibles au budget cette année.

Laurent Jaffro conclut que la commission ne peut donc pas s'engager à ce versement sur trois ans.

Arnaud Boissière explique que l'idée serait d'acter l'engagement de principe de la commission à reconduire ce montant sur plusieurs années. C'est un engagement de principe répondant à un enjeu humain.

Laurent Jaffro comprend bien l'enjeu, mais maintient que la commission ne peut pas s'engager sur plusieurs années si le montant de 300 000 euros n'est pas disponible.

Arnaud Boissière rappelle que sur le périmètre valorisation scientifique 200 000 euros seront dépensés en 2024 et que la commission acterait simplement la volonté de dépenser 100 000 euros chaque année.

Laurent Jaffro estime que la formulation de la délibération mérite d'être revue.

Pour Nathalie Sigot, la proposition pose problème dès lors que la délibération engage une autre composition de la commission : on ne peut pas engager les personnes qui vont être élues à la mandature suivante. Et le mot « notamment » implique que si le préciput diminuait, il faudrait trouver les 100 000 euros manquants sur le budget de recherche pour honorer cet engagement. Un engagement de dépenses doit être associé à des recettes clairement identifiées, ce qui n'est pas le cas ici.

Arnaud Boissière rappelle que le préciput est pluriannuel. La LPR qui encadre ce préciput ne fait que l'augmenter, jusqu'à hauteur de 40 % en 2027. Le préciput ne va donc pas diminuer.

Nathalie Sigot rappelle que le gouvernement peut très bien décider de diminuer des crédits. Le principal problème est de toute manière le fait de s'engager pour la prochaine commission. La délibération devrait simplement acter le souhait de la commission de renouveler cette dotation pour les prochaines années.

Pour Arnaud Boissière, la notion de principe exprime bien cette idée.

Violaine Sebillotte propose la formulation suivante : « *La commission de la recherche approuve le principe d'une affectation annuelle de 100 000 euros du budget de la recherche, notamment du préciput, à des fins de valorisation scientifique sur une période de trois ans.* »

Éric Marquer demande si concrètement, une délibération de ce type est susceptible de permettre à l'administration de proposer des contrats de trois ans et non des contrats d'un an. Si c'est le cas, c'est bien qu'il s'agit d'un véritable engagement.

Arnaud Boissière explique que cela permettrait simplement d'ouvrir la perspective d'un contrat pluriannuel, au moment du renouvellement du contrat de travail de la personne en poste.

Pour Éric Marquer, la portée de l'engagement induit par la délibération proposée n'est pas suffisamment claire.

Nathalie Sigot note qu'au vu d'un vote annuel du budget, la délibération ne changerait rien à la situation. Dans le cas contraire, c'est que l'on s'engage pour la commission suivante.

Violaine Sebillotte explique qu'il s'agit de donner un signal positif, en expliquant que la commission souhaite s'inscrire dans cette trajectoire sur plusieurs années.

Pierre-Marie Olivié rappelle que le principe d'annualité s'applique de toute manière sur le plan budgétaire. Un engagement pluriannuel orienterait les décisions des années suivantes, mais sans qu'il y ait automaticité de l'affectation budgétaire pour les années à venir.

Arnaud Boissière ajoute que si la prochaine commission souhaitait annuler cette décision, et dans l'hypothèse d'un recrutement sur deux ans par exemple parmi les dépenses de valorisation scientifique, ce serait à l'établissement d'assumer que les fonds sur le budget de la recherche ne sont plus disponibles. Il serait par ailleurs surprenant qu'une commission de la recherche ne décide pas d'investir dans la valorisation de la recherche.

Nathalie Sigot souligne que les définitions de la valorisation de la recherche peuvent être multiples.

Violaine Sebillotte propose la délibération suivante :

*« La commission de la recherche approuve l'affectation de 100 000 euros du budget de la recherche, notamment du précipt, à des fins de valorisation scientifique, et affirme son souhait de maintenir cette trajectoire de manière pluriannuelle. »*

Pierre-Marie Olivié propose d'indiquer « approuve l'affectation, et la trajectoire pluriannuelle ».

Hervé Ascensio souligne l'importance de la sécurité dans les recrutements et recommande de les aligner explicitement avec les objectifs de valorisation scientifique déjà approuvés.

Éric Marquer rappelle néanmoins que la commission ne peut pas s'engager davantage.

*Après discussion, la proposition suivante est soumise au vote :*

*« La commission de la recherche approuve le principe d'une affectation de 100 000 euros annuels, notamment du précipt à des fins de valorisation scientifique. Elle affirme son souhait de maintenir cette affectation dans une trajectoire pluriannuelle. »*

*La proposition est approuvée à l'unanimité.*

## **9. Élection d'une personnalité extérieure représentant une organisation syndicale de salariés représentative aux élections nationales**

Violaine Sebillotte explique que la candidate, Mme Christine Barralis, maîtresse de conférences en histoire médiévale à l'Université de Lorraine, s'est manifestée spontanément par l'intermédiaire de la CFDT après transmission de l'appel à candidatures auprès des organisations syndicales nationales.

*Il est procédé à un vote à bulletin secret. Le nombre de votants est de 25.*

*Après dépouillement, Mme Christine Barralis est élue à la majorité, avec 22 voix favorables et 3 votes blancs.*

#### **10. Information relative à la création de groupes de travail portant sur les libertés académiques et sur la transition environnementale**

Cécile Falies explique que le groupe de travail sur la transition environnementale fait suite à des travaux déjà abordés, notamment autour des attributions de BQR, des AAP politique scientifique, des déplacements, etc. C'est aussi une initiative de la vice-présidente déléguée au développement durable et à la responsabilité sociétale, Ariane Dupont-Kieffer.

Ce premier groupe de travail a déjà été proposé aux directeurs d'unités et a donné lieu à de nombreuses candidatures. Ce groupe sera composé de Pierre Wagner pour l'IHPST, de Jordie Blanc Ansari pour DEVSOC, de Laurent Costa pour ARSCAN, de Lola Zappi pour le CHS, de Clémence Guimont pour le CESSP, de Zinaïda Polimenova pour HICSA et de Sophie Robin-Olivier pour l'IREDIÉS.

Ce groupe consistera à élaborer une feuille de route en coordination avec le plan vert et le bilan de gaz à effet de serre que l'établissement doit mettre en place, selon les prérogatives des disciplines. Certains laboratoires ont besoin de se déplacer pour des études de terrain, d'autres disciplines ont besoin de participer à des colloques très importants très loin, etc. Deux ou trois réunions auront lieu d'ici l'été, avec deux dates déjà fixées, le 29 mars au matin et le 26 avril l'après-midi. Ce groupe de travail sera aussi constitué de membres volontaires de la commission de la recherche.

Le deuxième groupe de travail porte sur la liberté académique.

Violaine Sebillotte explique que ce groupe fait suite là encore à des discussions, ainsi que des réunions tenues en novembre. On constate que les membres de la communauté sont très nombreux à considérer qu'il existe une nécessité de protéger et de promouvoir la liberté académique, dans un contexte de fortes pressions sur les activités de recherche et de diffusion, mais aussi sur l'enseignement. Il y a tout un travail de communication à faire sur ce qui existe déjà au sein de l'établissement (et ailleurs), et que les collègues ignorent souvent. Ce groupe de travail concerne la recherche comme la formation. Un mail a été là aussi transmis aux DU. Sont d'ores et déjà inscrits Xavier Philippe pour l'ISJPS, Ricardo Gonzalez pour ARSCAN, Isabelle Pingel et Hélène Ruiz Fabri pour l'IREDIÉS, Philippe Huneman pour l'IHPST, Florence Padovani pour PRODIG, Anne Hugon pour l'IMAF, Philippe Touron pour PRISM. Le groupe est ouvert à tous les membres intéressés de la commission de la recherche. Les dates de réunion du groupe restent à définir.

Laurent Jaffro souhaite donner un exemple, la question de la liberté académique ne semblant pas être comprise par France Université, à qui il a écrit en réaction au guide de la laïcité élaboré par France Université. Il n'a pas reçu de réponse, mais ce guide indique les éléments suivants : « *il convient donc d'éviter de poser toute question trop polémique et de prendre en considération*

*tant les opinions potentiellement divergentes des autres enseignantes et enseignants, que celles des étudiantes et étudiants, à la fois pendant le cours ou lors de l'examen de fin d'année».*

#### **11. Questions diverses.**

Laurent Jaffro fait part d'un commentaire sur la devise adoptée récemment, sous le logo Paris 1, « l'humain au cœur des sciences ». Cette mention était visiblement provisoire, mais cela semble une mauvaise idée, parce que de la sorte, l'expression « *les sciences* » désigne tout sauf les sciences humaines et sociales. Laurent Jaffro remarque que tout ce qui concerne l'image de l'université pourrait être discuté dans les conseils.

*La séance est levée à 17 heures 45.*